



Comité monétaire et financier international

Neuvième réunion
24 avril 2004

Déclaration de Mr. Sarkozy

**Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, Ministre d'Etat,
Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie**

**Comité monétaire et financier international
Washington, DC – 24 avril 2004**

Chers collègues,

Notre réunion se tient cette année dans un environnement économique marqué par un retour généralisé de la croissance. L'Europe – qui accueillera dans une semaine dix nouveaux membres - et la France en particulier, y contribuent – même si la croissance doit encore s'y renforcer. Je m'en réjouis.

Pour autant, nous ne devons pas être les spectateurs de ce retour de la croissance. Il nous faut la consolider, mais aussi nous assurer, par des politiques économiques et des comportements adaptés et responsables, que cette croissance sera forte, soutenable et créatrice d'emplois. Les déséquilibres extérieurs, avec leurs risques associés d'instabilité sur les marchés des changes, la hausse des prix du pétrole, et les prises de risque sans doute trop fortes sur certains marchés, constituent autant de menaces qu'il nous faut contenir. Ce ne sont pas les seules : l'actualité récente des attentats de Madrid et plus généralement l'instabilité géopolitique actuelle sont là pour nous rappeler, s'il en était besoin, que l'activité économique s'inscrit dans un ensemble plus vaste dont il convient d'assurer la stabilité.

Plus que jamais, il nous faut arriver à tirer profit des apports de la mondialisation tout en en maîtrisant les désordres et les excès. C'est avec l'édification d'une économie de marché responsable que nous pourrons montrer à nos concitoyens que nous voulons construire le monde auxquels ils aspirent : un monde plus prospère, plus sûr et plus juste.

Face à une économie mondiale qui connaît des mutations accélérées, tend à se développer un sentiment d'inquiétude et de découragement devant une réalité qui s'apparente souvent à une fatalité qui ne serait pas maîtrisable : alors que la mondialisation constitue une chance historique de généraliser la prospérité, elle suscite des doutes et des oppositions croissants. Notre responsabilité collective est de répondre à cette inquiétude et à ce sentiment d'injustice.

Cela veut dire maîtriser les risques économiques et prévenir les facteurs d'instabilité financière susceptibles de compromettre la croissance. Cela veut dire aussi lutter contre la criminalité financière, telle que l'utilisation abusive des centres off shore, le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, la corruption. Un monde plus juste, cela veut dire une société de plein-emploi, où chacun peut assurer par le fruit de son travail une existence décente à sa famille, des efforts accrus de tous, pays riches et pauvres, en faveur du développement. Cela veut dire aussi l'application de règles assurant la conformité de l'activité économique avec les valeurs essentielles de dignité humaine, de droits des salariés, de préservation de l'environnement pour un développement durable.

Le FMI, en collaboration avec la Banque Mondiale, a un rôle central à jouer au service de ces objectifs : il en a la légitimité de par sa nature ; il est un acteur essentiel de la prévention des risques économiques, de la résolution des crises et du développement. Des progrès ont été accomplis ces derniers mois. Nous devons continuer à être exigeants.

I- UN MONDE PLUS SÛR POUR CONFORTER LA CONFIANCE ET LA CROISSANCE.

A- Des politiques économiques pour assurer une croissance forte et durable.

La reprise est là.

Nous avons une responsabilité globale pour la rendre forte et soutenable : nous devons veiller à la consolider, par des politiques économiques suffisamment accommodantes lorsqu'elles doivent l'être, mais également soutenables et tournées vers le moyen terme. Adopter un autre comportement ne serait ni dans l'intérêt des économies avancées, ni dans celui du reste du monde. A ce titre, je soutiens pleinement les préconisations d'approche coopérative faites par le FMI, notamment s'agissant de la résorption ordonnée des déséquilibres courants : celle-ci nécessitera l'effort de tous et ne peut se régler par le seul mouvement des parités de taux de change, a fortiori celle de l'euro/dollar.

Il nous faut aussi, collectivement, assurer que l'évolution des prix du pétrole ne porte pas atteinte à la reprise. A court terme, le bas niveau des stocks, conjugué à une incertitude politique qui continue de peser sur nombre de pays exportateurs de pétrole et aux faibles capacités supplémentaires de production, exerce une pression à la hausse sur les cours. A plus long terme, les producteurs doivent sans doute mieux intégrer le dynamisme de la croissance en Asie, de plus en plus consommatrice de matières premières.

Pour la zone euro, la reprise est progressive et il convient de la consolider. De ce point de vue, la stabilisation récente de l'euro est bienvenue.

Pour sa part, la France connaît actuellement une croissance modérée, de l'ordre de 2% en rythme annuel. Il faut faire mieux, notamment pour améliorer la situation de l'emploi. Mon objectif est de mettre en œuvre les leviers nécessaires à une consolidation de la confiance tout en poursuivant l'assainissement des finances publiques. Le gouvernement s'emploie ainsi à répondre aux défis liés à la viabilité des régimes de retraite et de santé, qui attendent bon nombre d'économies parmi les plus développées.

B- Renforcer la transparence pour préserver la stabilité financière et lutter contre la criminalité financière.

Le renforcement de la stabilité financière conditionne la confiance et donc une croissance économique soutenue et durable.

A la fin de l'année dernière, l'affaire Parmalat est venue souligner, après la faillite du fonds d'investissement *Long Term Capital Management*, après Enron et d'autres encore, la nécessité de développer les instruments capables d'assurer la transparence et la stabilité financières. Des progrès significatifs ont été réalisés grâce aux travaux du Forum de Stabilité Financière (FSF) – sous l'impulsion de Andrew Crockett puis de Roger Ferguson, que je voudrais saluer ici – et plusieurs chantiers sont en cours : le code de conduite relatif aux agences de notation, le travail concernant Bâle II ou enfin la transparence accrue du domaine de la réassurance ou du transfert de risque de crédit. Ces chantiers doivent être approfondis et accélérés. La modernisation des normes comptables est ainsi sur la bonne voie, et il faut veiller à ce qu'elle prenne bien en compte toutes les conséquences que peuvent avoir ces normes sur la stabilité financière, en particulier en termes de comptabilisation à la valeur du

marché. Avec l'ensemble des acteurs concernés, la France continuera à promouvoir les efforts encore nécessaires.

La lutte contre toutes les formes d'abus du système financier doit être poursuivie.

Les centres off shore qui ne se conforment pas aux normes et pratiques internationales sont une source de fragilité du système financier international. Notre objectif doit être de prévenir d'éventuels risques systémiques, de préserver la confiance des épargnants et de lutter contre l'éventuelle utilisation de certains de ces centres comme canal du blanchiment et du financement du terrorisme. Je me félicite que le FMI soit devenu un acteur essentiel de la lutte contre les abus des systèmes financiers et contre la criminalité financière car il apporte en la matière une grande expertise. Cette implication doit rester importante, notamment s'agissant du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme, en matière de surveillance régulière et d'assistance technique. Par ailleurs, je souhaite que le FMI apporte sa contribution à un meilleur encadrement des centres off shore qui ne se conforment pas aux normes internationales que j'appelle de mes vœux. Il s'agirait pour lui de prolonger les travaux qu'il a conduits à la demande du Forum de stabilité financière en évaluant la mise en œuvre des normes définies par le FSF en matière de transparence des sociétés.

L'actualité nous rappelle douloureusement que la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme doit rester notre priorité. A cet effet, je me félicite de l'engagement renouvelé du FMI et de la Banque Mondiale dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et de la relation étroite qui s'est établie avec le GAFI. La pérennisation et l'élargissement du rôle de ces institutions est une avancée centrale, s'inscrivant pleinement dans leur mission. Il convient maintenant de poursuivre cette action en veillant notamment à ce que les ressources nécessaires soient réallouées en faveur de cette activité.

La Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption des agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales complète ce maillage. Elle repose sur un mécanisme de suivi qui répond à la fois à une logique de vérification et d'inspection mutuelle et, en cas de non conformité, à une logique de dénonciation. La révision ambitieuse des principes de gouvernement d'entreprise qui vient actuellement de s'achever à l'OCDE va elle aussi contribuer à la restauration non seulement de la confiance des investisseurs et des marchés, mais aussi de celle des salariés, grâce à une transparence accrue.

C- Les moyens de prévention et de résolution des crises financières ne peuvent reposer uniquement sur le jeu du marché.

Le FMI, par une surveillance de qualité, aide à guider les politiques économiques et à prévenir les crises.

Incontestablement, la discipline acceptée par les membres du Fonds de soumettre leur situation et leur politique économique à son examen régulier constitue le premier instrument de prévention des crises économiques. En cela, elle contribue directement à un monde plus sûr. Ces derniers mois, des progrès importants ont été réalisés avec le développement des procédures de surveillance régionale et le lancement de l'approche dite « bilantielle », qui doit permettre de mieux identifier les vulnérabilités de nos économies. A cet égard, il est dans notre intérêt à tous de travailler à la mise à disposition du FMI des données nécessaires.

Des marges de progrès existent encore dans le fonctionnement de la surveillance. La réflexion sur son organisation doit se poursuivre. Il faut aussi sans doute aller plus loin dans deux directions : une évaluation plus systématique des pays membres au regard des normes financières internationales (Bâle II, OICV,...) ; et une publication plus large des rapports.

Par ailleurs, la suppression de la Ligne de crédit préventive laisse, de mon point de vue, un vide dans la panoplie des instruments à la disposition du FMI en matière de prévention des crises. Il me semble que, dès lors que le bénéfice d'une facilité préventive serait lié à la conduite d'une politique économique saine, elle réduirait par la même le risque que le pays bénéficiaire ait recours aux ressources du FMI puisque le risque de crise serait réduit. La France partage donc les préoccupations évoquées par le Brésil sur ce sujet et nous attendons des propositions du FMI lors de l'examen à venir des accords dits de précaution.

Le rôle du FMI en matière de résolution des crises a été précisé ces derniers mois, mais il faut veiller à préserver sa situation financière et chercher à mieux définir l'articulation de son intervention avec celle du secteur privé.

Les crises auxquelles le FMI a été confronté ces dernières années sont intervenues alors qu'il n'existait pas véritablement de critères pour définir les conditions de son intervention. Dans ce contexte, la définition des critères dits d'accès exceptionnel aux ressources du FMI l'année dernière représente un réel progrès. Il faut désormais respecter ces critères lorsqu'un pays se trouve confronté à des besoins de financement et les adapter en vue de répondre aux besoins de tous les membres.

L'intervention du FMI doit bien entendu rester soucieuse de sa situation financière. Or, la définition des critères d'accès exceptionnel ne dit rien sur les montants maxima des financements accordés. Faut-il aller plus loin et envisager de fixer des plafonds d'intervention ? Cela ne me paraît pas souhaitable car nous devons pouvoir tenir compte des spécificités de chaque situation. Si le FMI se trouvait limité dans son intervention et ne pouvait pas apporter une contribution adaptée, alors même que le pays concerné aurait fait tous les efforts possibles et le secteur privé accepté de participer de façon satisfaisante, nous ne réponsdrions pas à la recherche d'un monde plus sûr et plus juste.

Dans ces conditions, il me semble préférable d'agir dans trois directions : d'abord renforcer les instruments de gestion du risque. C'est le sens de la demande française de pouvoir mesurer les incidences éventuelles d'un défaut en cas d'accès exceptionnel et de continuer à renforcer les réserves du FMI. Ensuite, nous devons garder à l'esprit que les ressources du FMI doivent s'adapter à l'évolution de la réalité économique et financière internationale. Autrement dit, la dimension à prendre en compte ne porte pas seulement sur la concentration des risques du FMI, mais aussi sur la taille de celui-ci, c'est-à-dire sur les ressources dont il dispose : cela implique que le FMI ait des ressources suffisantes, non seulement pour contenir les crises, mais aussi pour exiger des pays concernés un effort d'ajustement équitable. Nous devons donc être en mesure, le cas échéant, de procéder à une augmentation des quotes-parts. Enfin, et c'est la troisième direction, le secteur privé doit être mis à contribution, selon des modalités et dans des proportions prévisibles. Le mécanisme envisagé de restructuration des dettes souveraines aurait permis de définir l'implication des créanciers privés, objectivement et de façon prévisible. Nous devons chercher désormais une autre approche sans perdre de vue l'objectif.

Les clauses d'action collective sont utiles, mais elles doivent être complétées par un cadre de coordination des différents types de créanciers en cas de crise. Le Code de conduite peut contribuer à répondre à ce besoin.

Les clauses d'action collective sont devenues une caractéristique courante des émissions obligataires, sans pour autant que le coût des émissions en soit augmenté. Elles représentent un progrès concret vers la constitution d'un cadre ordonné de résolution des crises éventuelles, d'autant plus que le contenu des clauses utilisées paraît se rapprocher des meilleures normes telles que définies par le G10.

Elles n'apportent cependant pas de réponse aux difficultés d'agrégation des créances et de coordination entre les créanciers et ne permettent pas de traiter le stock de dettes existant avant l'instauration de ces clauses. La proposition d'un Code de conduite, exprimée initialement par la Banque de France et examinée aujourd'hui dans le cadre du G20 sous la coordination du Brésil, se veut une approche contractuelle, volontaire et flexible, de coordination des créanciers en cas de crise. Je souhaite que les travaux d'élaboration de ce Code se poursuivent, afin d'apporter plus de prédictibilité dans la restructuration des dettes souveraines lorsque celle-ci est nécessaire. Il me paraît important d'engager maintenant une démarche opérationnelle de rédaction concrète de ce code afin de « prouver le mouvement en marchant ».

II- UN MONDE PLUS JUSTE POUR DES GAINS DE LA MONDIALISATION MIEUX PARTAGES.

A- Le développement est un impératif.

L'atteinte des Objectifs de développement du Millénaire doit rester notre priorité et suppose une augmentation du montant de l'aide publique au développement.

Les rapports d'étape montrent qu'au rythme actuel, les engagements pris par la communauté internationale en matière de développement, de réduction de la pauvreté et de commerce ne pourront être atteints dans les délais fixés initialement. Notre devoir est de redoubler d'efforts pour intensifier notre soutien aux pays les plus pauvres dans le contexte actuel favorable. Il nous faut pour cela réfléchir à des modalités de financement novatrices. La France a organisé le 8 avril dernier une Conférence ministérielle afin de progresser dans la conception de ces nouveaux outils : la facilité financière internationale proposée par nos amis britanniques que nous soutenons, mais aussi les taxations internationales. Je compte sur les institutions de Bretton-Woods pour apporter toute leur expertise à ces travaux. L'augmentation de l'aide publique au développement doit être au cœur de notre action, tout en renforçant parallèlement son efficacité et la capacité d'absorption des pays bénéficiaires

Par ailleurs, la mise en œuvre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) doit se poursuivre sur un rythme soutenu.

La pleine mise en œuvre de l'initiative sur la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) doit constituer notre priorité. Certains progrès sont encourageants mais les défis demeurent importants. J'en retiendrai deux : un nombre significatif de pays demeurent bloqués au seuil du point de décision ou d'achèvement et les résultats en termes de viabilité de la dette apparaissent fragiles, en raison d'une forte vulnérabilité des pays à faible revenu aux chocs exogènes. Nous devons concentrer nos efforts pour permettre aux pays les plus en difficulté d'entrer dans le processus PPTE.

Dans la perspective du débat sur la clôture de l'initiative PPTE, nous devons disposer d'une vue claire de la situation de chacun de ces pays et garder à l'esprit la nécessité de maintenir un minimum d'équité et d'exigence de performance. Nous devons également veiller à ce que les allègements de dette dans le cadre de PPTE restaurent réellement et durablement la viabilité de la dette. Dans cette perspective, les allègements additionnels de dette au point d'achèvement constituent la dernière occasion d'atteindre notre objectif et de répondre aux chocs exogènes subis par les pays éligibles au cours des dernières années. Je me félicite de ce qu'un consensus a pu être récemment dégagé sur cette question et souhaite qu'il soit appliqué à tous les pays dont la situation le justifie.

Au-delà du point d'achèvement, les allègements de dette ne constitueront plus une solution aux éventuels problèmes de dette que pourraient rencontrer les pays à faible revenu. Le nouveau cadre d'analyse de viabilité de la dette développé par le FMI et la Banque mondiale doit nous permettre de déterminer une politique de financement adapté à la situation de chaque pays prenant en compte la qualité de ses politiques et sa vulnérabilité aux chocs. Il doit contribuer, en concertation avec les autres donateurs, à la définition du plafond tolérable de financement par prêts et permettre d'en déduire les volumes de dons nécessaires, compte tenu des besoins de financement que supposent la réalisation des objectifs du millénaire. Sur cette base, la coordination entre l'ensemble des bailleurs, y compris avec les bailleurs multilatéraux, pourra être renforcée.

Les crises de la dette qui constitueraient un obstacle majeur pour les pays dans leurs efforts pour atteindre les objectifs du millénaire devraient ainsi se révéler moins fréquentes et plus faciles à surmonter par les pays. Pour autant, les réflexions engagées ces dernières années sur le développement d'instruments plus innovants face aux chocs exogènes méritent d'être poursuivies et les propositions concrètes susceptibles d'en découler examinées. Je suis heureux que le FMI s'oriente vers une prise en compte plus systématique des effets des chocs exogènes sur les pays à faible revenu, que ces derniers bénéficient préalablement ou non d'un programme avec l'institution.

La France milite pour une réponse spécifique aux besoins d'insertion commerciale de l'Afrique, notamment en matière agricole

L'Union européenne a pris de nombreuses mesures en faveur des exportations des pays en développement. Son ouverture commerciale a permis qu'aujourd'hui plus de 40% de ses importations proviennent des pays en développement et qu'elle absorbe les deux tiers des exportations de l'Afrique. Son système des préférences généralisées est parmi les plus favorables du monde et l'initiative « Tout sauf les armes » représente une contribution essentielle en faveur des pays les plus pauvres.

Pour illustrer concrètement l'engagement de la France et de l'Union européenne en faveur de l'Afrique, je voudrais citer deux initiatives, parmi d'autres, prises par la France et l'Union européenne : tout d'abord, l'initiative commerciale en faveur de l'Afrique prise par le Président de la République en février 2003. Elle repose sur trois axes : harmonisation des préférences accordées aux pays d'Afrique sub-saharienne dans un sens plus favorable ; moratoire sur les restitutions à l'exportation ; réduction de la vulnérabilité des producteurs les plus pauvres face à la volatilité des matières premières.

Depuis cette initiative, le sommet de Cancun s'est tenu en septembre dernier. A cette occasion, quatre pays africains ont interpellé les membres de l'OMC sur le sort des filières cotonnières en Afrique. L'enjeu du coton africain en termes de développement est vital, tant parce qu'il concerne 2 millions de producteurs et 15 millions de personnes parmi les plus pauvres, que parce qu'il s'agit d'une industrie très performante. Pour répondre concrètement à ce problème, l'Union européenne, à la demande de la France, a pris une initiative en faveur du coton africain. Elle vise à répondre durablement à la crise

structurelle que traversent les filières cotonnières sub-sahariennes, selon trois axes d'intervention : la correction des facteurs externes de déstabilisation du marché ; la consolidation des filières africaines ; l'élaboration d'un cadre permettant de répondre aux effets de la volatilité des cours. Ce dernier aspect recouvre notamment l'étude de la faisabilité de mise en place de mécanismes assurantiels, complémentaires des instruments financiers que le G7 avait en 2003 chargés le FMI et la Banque mondiale de définir.

Plus généralement, je souhaite saluer le « mécanisme d'intégration commerciale » créé récemment par le FMI. Ce nouvel instrument permettra de compenser, dans les pays à faible revenu, les éventuelles conséquences négatives à court terme de l'érosion de leurs préférences commerciales consécutives à un accord multilatéral ou régional. Ce mécanisme de soutien financier de court terme constitue une contribution très utile à la relance indispensable des négociations relatives à l'agenda de Doha. Il ne faut pas oublier en effet que l'échec de la conférence ministérielle de Cancun était en partie lié aux craintes nourries par certains pays à faible revenu de conséquences négatives à court terme pour leurs finances publiques d'un accord OMC. La situation est tout autre aujourd'hui du fait de la création par le FMI de ce mécanisme d'accompagnement tout à fait adapté.

B- Conformer l'activité économique aux valeurs essentielles.

La Déclaration du Sommet du G8 à Evian comprenait, à l'initiative de la France, des dispositions visant à promouvoir une régulation efficace, des pratiques de gouvernement d'entreprise transparentes et un comportement entrepreneurial intégrant des préoccupations sociales et environnementales. C'est le cœur du principe d'économie de marché responsable.

Dans cette perspective, la France accorde tout son soutien aux Principes directeurs de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales. Ceux-ci établissent des normes de comportements responsables, se fondant à la fois sur des indicateurs relatifs aux relations sociales dans l'entreprise, sur des indicateurs de nature environnementale, sur des normes concernant la gouvernance d'entreprise et enfin sur des indicateurs ayant trait à l'intégrité de l'entreprise dans ses relations avec le monde extérieur. Nous devons réfléchir aux moyens de leur donner une plus grande effectivité car ils constituent un cadre au sein duquel il est possible de conformer la recherche légitime du profit aux valeurs morales essentielles.

La recherche d'une plus grande transparence constitue la pierre angulaire de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives, proposée par le Royaume-Uni et que la France soutient sans réserve. La mise en œuvre de cette Initiative devra bien sûr être homogène d'un pays à l'autre. C'est pourquoi la France est favorable à l'intervention de la Banque mondiale comme « tiers de confiance » chargé de certifier la réalité des revenus financiers générés.

III- LE FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL, ENGAGE ENVERS TOUS SES MEMBRES, ET NOTAMMENT LES PLUS VULNERABLES

A- Le FMI, une institution fondée sur l'universalité et le multilatéralisme dont il faut améliorer la représentativité.

Les règles de fonctionnement du FMI sont l'expression même du principe de coopération et d'assistance mutuelle que nous voulons faire prévaloir dans la vie économique internationale. En mettant à la disposition du FMI une partie des réserves de leur banque centrale, ainsi que le veulent ses

statuts, les membres s'obligent à un principe de solidarité. En contrepartie, bien sûr, chacun doit respecter scrupuleusement ses obligations envers le Fonds. Ce sont là des principes qu'il nous faut absolument préserver, sous peine de remettre en cause la confiance mutuelle entre les membres dont dépend la capacité du FMI de soutenir, si nécessaire, chacun de ses membres.

L'universalité du FMI lui donne également la légitimité requise et lui fait même devoir, de contribuer à apporter une réponse aux besoins de ses membres dans leur diversité.

L'action du FMI serait renforcée par une représentation plus large et équilibrée de ses membres.

Il est urgent de donner un poids plus important aux pays en développement dans le gouvernement du FMI. La France soutient traditionnellement cette perspective. Cette position n'a pas varié. Je sais les difficultés et les oppositions que cette proposition rencontre, mais elle est cohérente avec la perspective d'un monde plus juste.

B- La confirmation du rôle du FMI dans les pays en développement, particulièrement en Afrique.

Le FMI est devenu un acteur essentiel du développement, en particulier en accompagnant la mise en œuvre des stratégies de lutte contre la pauvreté définies avec la Banque mondiale. La France soutient la pérennisation de cette mission essentielle du FMI en faveur des pays à faible revenu, en particulier en Afrique. A cet égard, nous sommes satisfaits de voir émerger une large majorité parmi les membres du Fonds en faveur de la poursuite des prêts de la FRPC au-delà de 2006 à un niveau permettant de répondre aux besoins des pays les plus pauvres.

Dans la perspective de la pérennisation du rôle du FMI dans les pays en développement, je crois enfin que le conseil d'administration devra se pencher de nouveau à l'avenir sur le rôle du compte de ressources générales dans les financements concessionnels accordés aux pays à faible revenu, ce qui achèverait d'en faire une activité régulière et à part entière de l'Institution.

Reste le sujet des chocs exogènes. Les discussions récentes du conseil d'administration ont permis d'ouvrir des perspectives en utilisant, pour ceux qui en bénéficient, une accélération des décaissements des financements existants.

*

Le contexte de reprise globale doit nous inciter à rapidement mettre en œuvre les réformes nécessaires pour renforcer la croissance et la stabilité, approfondir notre engagement dans la lutte contre la pauvreté, et consolider les avancées dans le domaine de l'économie responsable. Nous disposons pour ce faire de deux instruments privilégiés que sont le FMI et la Banque mondiale : nous devons faire en sorte qu'ils remplissent pleinement leur rôle de catalyseurs des efforts communs.